

Autriche



En 2006, les flux d'entrées d'étrangers en Autriche ont continué à diminuer. Ils représentent 85 400 personnes (soit une baisse de 16 100 par rapport à 2005) alors qu'en 2004, ils culminaient à 108 900.

Dans le même temps, les flux de sorties d'étrangers ont augmenté, d'où un solde migratoire de 32 500, niveau le plus faible depuis 2002.

Le nombre de demandeurs d'asile, qui diminue depuis 2002, a baissé de manière spectaculaire en 2006 pour s'établir à 13 300, ce qui représente un recul de 40 % par rapport à 2005 et un niveau d'effectifs qui n'est plus que d'un tiers environ de celui de 2002. Environ la moitié de la baisse enregistrée en 2006 s'explique par la diminution du nombre de demandes d'asile en provenance de la Serbie-Monténégro et de la Fédération de Russie, les deux principaux pays d'origine des personnes qui demandent l'asile à l'Autriche.

Le 1 janvier 2006, la nouvelle loi sur l'immigration est entrée en vigueur. Avec cette loi, qui modifie de façon significative le régime des permis, il devient ardu d'effectuer des comparaisons de chiffres sur les migrations au fil du temps pour de nombreuses catégories. Globalement, le nombre de nouveaux permis permanents (permis d'installation) accordés à des ressortissants de pays hors EEE a diminué de près de 50 % en 2006 (pour s'établir à quelque 16 400), et le nombre de nouveaux permis temporaires a même diminué des deux tiers. L'un des changements les plus fondamentaux apportés par cette loi a consisté à rendre plus difficiles le regroupement familial et la formation d'une famille, en exigeant de la personne résidant en Autriche qui parraine son (sa) partenaire qu'elle dispose d'un revenu régulier égal ou supérieur au salaire minimum. Cette disposition a entraîné une baisse significative des admissions dans la catégorie « regroupement familial ». Toutefois, la grande majorité des nouveaux arrivants ressortissants de pays tiers venus s'installer relèvent toujours de la catégorie « migrations familiales ». Par ailleurs, avec la politique plus restrictive régissant le regroupement familial, on a vu augmenter la proportion de ressortissants des autres pays de l'UE, tant dans les flux d'immigration que dans ceux d'émigration.

Concernant les étudiants étrangers qui obtiennent leurs diplômes dans des universités autrichiennes, la nouvelle loi prévoit la possibilité d'un changement de statut : désormais, ils peuvent devenir résidents permanents en tant que travailleurs

hautement qualifiés (effectifs non soumis à quota). Mais jusqu'à présent, très peu de ces diplômés étrangers ont saisi cette opportunité puisqu'on en a dénombré moins de 100 en 2006. Le niveau de rémunération exigé pour pouvoir prétendre à un titre de séjour de travailleur qualifié (un salaire mensuel de 2 250 EUR) est apparemment trop élevé pour les entrants sur le marché du travail. Une modification de la loi est en préparation, qui devrait abaisser le niveau de rémunération requis des titulaires d'un diplôme universitaire.

La nouvelle loi sur l'immigration a aussi rendu plus restrictives les conditions d'accession à la nationalité autrichienne. C'est en partie pour cela que 26 300 étrangers seulement ont obtenu leur naturalisation en 2006 contre 35 500 en 2005. Environ 50 % des étrangers naturalisés étaient originaires des États successeurs de l'ex-Yougoslavie, pourcentage auquel s'ajoutent 30 % de Turcs.

La question des migrations irrégulières et du séjour et/ou de l'emploi clandestin fait de plus en plus débat en Autriche. En 2006, plusieurs affaires portées devant les tribunaux concernaient l'activité de personnes non déclarées travaillant dans le secteur des ménages, travail souvent effectué par des personnes originaires des nouveaux États membres de l'UE, en particulier de la République slovaque voisine. Pour favoriser la légalisation de ces services, une nouvelle législation est entrée en vigueur en 2008. Les ressortissants des pays de l'UE, y compris les nouveaux États membres, peuvent maintenant se faire enregistrer comme fournisseurs de services et ne sont plus soumis aux règles de la période de transition. Aucune sanction ne sera appliquée aux personnes qui se seront pliées à cette obligation avant fin juin 2008.

Ce sont essentiellement les régions qui décident et mettent en œuvre les politiques d'intégration. En conséquence, au niveau fédéral, on ne sait pas grand-chose du montant des dépenses affectées à l'intégration dans les différentes régions, des instruments utilisés, des mesures appliquées et de leur efficacité respective. La mise en œuvre d'une « plate-forme d'intégration » en octobre 2007 constitue à cet égard un premier effort de coordination dans le domaine des politiques d'intégration entre les différents échelons de l'administration. Cette plate-forme a pour objectif de soumettre des propositions pour améliorer l'intégration.

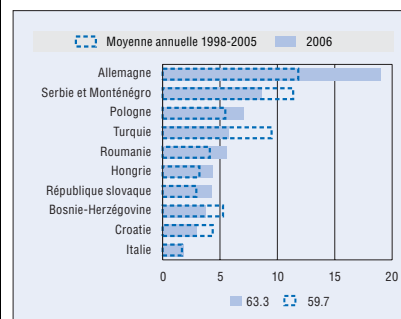
Pour en savoir plus...

www.bmi.gv.at/

www.statistik.at/web_en/statistics/population/index.html

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	..	8.1	12.3	10.3	8.1	11.4	85.4
Sorties	..	5.5	5.8	6.4	5.6	5.8	52.9
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)				
	2005	2006	2005	2006			
Travail	1.5	0.7	2.7	1.5			
Famille (y compris la famille accompagnante)	29.4	19.0	51.7	41.0			
Humanitaire	5.9	5.1	10.4	11.1			
Libre circulation	19.4	21.4	34.1	46.2			
Autres	0.7	0.2	1.2	0.3			
Total	56.8	46.4					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle			
				2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	3.2	6.3	..	5.0			
Stagiaires	0.9			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	9.1	14.1			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.2			
Autres travailleurs temporaires	6.3	9.1			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	0.7	2.3	2.7	1.6	1.5	3.3	13.3

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	1.9	3.4	2.0	3.3	2.9	1.9	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	1.8	3.1	1.3	2.7	2.8	1.3	31 285
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-0.1	1.0	0.7	1.0	1.0	0.3	4 185
Chômage (% de la population active)	5.3	4.6	5.7	5.4	5.3	5.4	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	1.2	2.3	6.3	3.7	1.6	5.0	
Accroissement naturel	0.9	0.2	0.4	0.5	0.5	0.3	
Solde migratoire	0.3	2.2	5.9	3.3	1.1	4.7	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.7	0.2	-	..	-0.3	7 131
Personnes nées à l'étranger	..	-3.3	3.9	4.6	..	5.2	1 152
Nationaux	..	0.1	0.4	0.4	0.1	0.1	7 464
Étrangers	..	1.1	3.3	2.0	0.7	2.6	818
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	..	3.5	4.5	3.2	3.3	4.8	25 746
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	77.5	76.2	74.5	77.8	76.4	75.4	
Hommes nés à l'étranger	78.5	76.1	67.9	72.5	76.3	70.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	59.4	59.9	62.9	65.3	59.5	62.1	
Femmes nées à l'étranger	57.5	58.3	55.9	55.1	56.2	55.0	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	3.6	4.3	4.1	3.3	4.3	4.0	
Hommes nés à l'étranger	6.2	8.7	11.6	9.7	9.2	10.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	4.6	4.2	4.4	4.4	4.6	4.2	
Femmes nées à l'étranger	7.0	7.2	9.7	9.8	8.0	8.9	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442167551441>